



Demande de paiement copropriete

Par **Frederic PIGUET**, le **30/07/2017** à **07:17**

bonjour ma copropriété a fait une réunion fin juin je ne pouvais pas être présent et j'ai donné procuration à un des copropriétaire à mon retour il ma fait un bref résumai. a ce jour je n'ai toujours pas reçue de conte-rendu ni de lettre me demandent une quel comte somme. une personne du bureau me demande de lui verser une somme aven le 30 juin que dois je faire. car moi je leur est dis que si j'avais un courrier il y avait pas de souci pour payer la somme en ce jour je n'ai toujours pas de courrier. suis je en droit d'attendre ou doit je paye

cordialement

Par **youris**, le **30/07/2017** à **09:52**

bonjour,
il appartient au seul syndic de vous réclamer par courrier le paiement des charges de copropriété.
salutations

Par **Frederic PIGUET**, le **30/07/2017** à **10:01**

merci pour votre réponse bonne journée